

Fédération wallonne des Entreprises de Travail Adapté

Rapport d'activité 2017

A.P.A.C
A.P.N
A.T.E
ADAPTA
ALTERIA
AP DE BEAURAING
ATELIER 85
ATELIER CAMBIER
ATELIER SAINT-VINCENT
ATELIER DE TERTRE
ATELIERS DU MONCEAU
ATELIERS JEAN DEL'COUR
AXEDIS
BELAIR
C.A.R.P
CORELAP
CRIQUELIONS SERVICES
DIE ZUKUNFT
ENTRA
ENTRAMAM
ETA ENGHEN
ETABLISSEMENT DENEYER
EUPEN UND UMBEGUNG
FOURNIPAC
JEAN GIELEN
JEAN REGNIERS
LA LORRAINE
LA LUMIERE
LA THIERACHE
L'ATELIER
L'ATELIER 3000
L'AUORE
LE MOULIN DE LA HUNELLE
LE PERRON
LE ROSEAU VERT
LE RUCHER
LE SAUPONT
LE TRAIT D'UNION
LE VAL DU GEER
LES AMIS DES AVEUGLES
LES ATELIERS DE BLICQUY
LES ATELIERS DU 94
LES DAUPHINS
LES ERABLES
LES GAILLETES
LES HAUTES ARDENNES
METALGROUP
NEKTO
PEPINIERES LA GAUME
RELAIS DE LA HAUTE SAMBRE
SERVIPLAST
STALLBOIS
V3-MANUPAL
VILLAGE LIEGEOIS
VILLAGE N°1



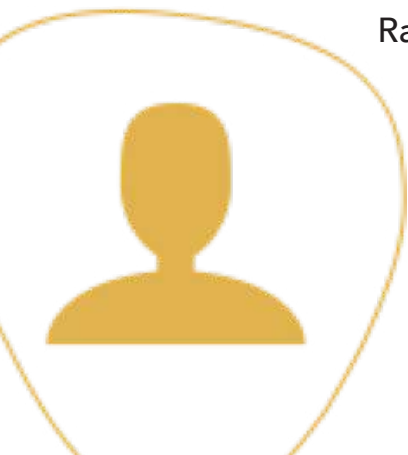
Sommaire

Rapport d'activités

Introduction	1
L'eweta, une fédération au service des Entreprises de Travail Adapté	2
L'eweta, une fédération patronale présente et reconnue	11
L'eweta, une fédération qui évolue pour et avec ses membres	18
L'eweta, une fédération soutenue par ses partenaires	19

Annexes

Liste des membres du Bureau	20
Liste des administratrices/teurs	21
Liste des membres de l'eweta	22
Liste des membres de l'équipe	25
Bilan	26
Compte d'exploitation 2017	27
Rapport du réviseur aux comptes	28



Introduction

Ce rapport d'activités 2017 n'a pas pour vocation de présenter de manière exhaustive l'ensemble des réalisations et des participations de l'eweta.

Il constitue une présentation illustrant les principales évolutions internes de l'eweta ainsi que des résultats engrangés en 2017.

Le projet Transition-Insertion cofinancé par les Fonds européens poursuit son développement : un focus lui a été consacré en juin 2017 lors de l'Assemblée Générale de l'eweta.

L'année 2017 a particulièrement vu la mise en route du plan de développement de la Fédération sur trois ans, décidé par ses membres au cours de leur Assemblée générale fin 2016.

L'objectif étant qu'à l'Horizon 2020, le secteur des entreprises de travail adapté (ETA) se soit davantage affirmé autant en tant qu'acteur économique que social.

L'eweta a dès lors œuvré au développement et renforcement des pôles institutionnel, juridique, administratif et financier, recherche et développement ainsi que communication et marketing ; pôles essentiels à l'accomplissement de son objectif.

Notre mission sociale ne s'accomplit et ne s'accomplira qu'en assurant la pérennité économique de nos ETA. L'emploi des travailleurs en situation de handicap reste le cœur de notre vocation.

L'équipe de l'eweta remercie les administrateurs/trices et les membres pour leur collaboration et leur participation soit dans les instances de gouvernance, soit dans les groupes de travail.

Elle remercie également les collaborateurs/trices de l'AViQ, ainsi que ceux/celles du Cabinet des Ministres Prévot puis Greoli pour leur disponibilité et la qualité des échanges. Notre volonté à tous est d'œuvrer à la pérennisation des ETA et donc ainsi à l'insertion des travailleurs handicapés.



L'eweta

Une Fédération au service des Entreprises de Travail adapté wallonnes

Qu'est-ce que l'eweta ?

L'eweta, la Fédération Wallonne des Entreprises de Travail adapté, regroupe les 55 entreprises de travail adapté situées en Région wallonne et en Communauté germanophone. Les unes sont reconnues et subsidiées par l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) et les autres sont reconnues et subsidiées par la «Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben» :

- ✦ Hainaut : 23
- ✦ Liège : 10
- ✦ Namurois : 9
- ✦ Luxembourg : 7
- ✦ Brabant : 3
- ✦ Communauté germanophone : 3

Parmi ces 55 entreprises, 8 ont le statut de société à finalité sociale (SFS) et 47 sont des associations sans but lucratif (ASBL) parmi lesquelles figurent 5 ETA provinciales.

Les ETA comptent près de 9.500 travailleurs dont plus de 8.000 travailleurs en situation de handicap (t.h.). Ces derniers sont répartis géographiquement comme suit :

- ✦ Hainaut : 2.758 t.h.
- ✦ Liège : 1.295 t.h.
- ✦ Namurois : 1.343 t.h.
- ✦ Luxembourg : 757 t.h.
- ✦ Brabant : 764 t.h.
- ✦ Communauté germanophone : 294 t.h.



Que fait l'eweta ?

L'association est un organe à caractère pluraliste, de représentation, d'information et de défense des entreprises de travail adapté (ETA) dont le siège social est situé en Région wallonne.

L'association se veut un lieu de représentation, de défense, de réflexion et de promotion de la mission des entreprises de travail adapté.

L'association représente et défend les intérêts des entreprises de travail adapté aux niveaux de la Région wallonne, de la Communauté germanophone, ainsi qu'aux niveaux fédéral, européen et international.

Le but social de l'association est défini à travers ses objectifs stratégiques. Les entreprises de travail adapté se situent à la charnière entre l'économie sociale marchande et le secteur non-marchand.

L'association défend donc les valeurs portées par ces deux secteurs.

Les objectifs stratégiques poursuivis par l'association sont :

- ✦ La représentation des entreprises de travail adapté :
 - ✓ vis-à-vis des pouvoirs publics et des instances politiques ;
 - ✓ vis-à-vis des partenaires sociaux ;
 - ✓ auprès des médias ;
 - ✓ auprès des acteurs économiques.
- ✦ La défense des intérêts des entreprises de travail adapté :
 - ✓ vis-à-vis des pouvoirs publics et des instances politiques ;
 - ✓ vis-à-vis des partenaires sociaux.
- ✦ La promotion de l'image de marque et de la mission des entreprises de travail adapté auprès de leurs interlocuteurs politiques, publics, sociaux et auprès de l'opinion publique.
- ✦ L'information aux entreprises de travail adapté. L'association peut également fournir des prestations d'informations et de services au profit des membres et de tiers.

Pour la réalisation de ces objectifs, l'association dispose d'une équipe de personnes composant le secrétariat. Le secrétariat est responsable de la partie organisationnelle et opérationnelle des objectifs poursuivis par l'association. Il œuvre à la réalisation du but social de l'association suivant une procédure établie dans le règlement d'ordre intérieur de l'association.

L'eweta s'est dotée d'une nouvelle méthode de travail pour son pôle administratif et financier, ces tâches ont été modernisées. Cette réorganisation permet également de se concentrer davantage sur d'autres projets porteurs pour la Fédération et ses ETA membres.

L'association peut poser tout acte se rapportant directement ou indirectement à son but, sans s'immiscer dans l'organisation interne des entreprises de travail adapté qui la composent.

Elle peut participer à toute association poursuivant des activités similaires ou connexes à son but, consulter les représentants des pouvoirs publics et des associations représentatives des travailleurs des entreprises de travail adapté (ETA).

Ce qui a marqué l'année 2017 à l'eweta ?

Quelques changements

Au niveau de l'équipe

Au cours de l'année 2017, l'eweta a accueilli 3 nouvelles collaboratrices.

Judith Allard a rejoint l'eweta en septembre en qualité d'assistante de direction et de projets.

En novembre, Marie Tuczynski, chargée de communication marketing et commerciale et Nathalie Meert, juriste également chargée de la veille et prospective, ont complété l'équipe.

Au niveau du Cabinet du ministre de tutelle

Le secteur s'est, par ailleurs, vu doté d'un changement de Ministre de tutelle, Maxime Prévot a laissé la place à Alda Gréoli.

D'emblée, l'avenir institutionnel du secteur fut au centre des préoccupations avec le nouveau Cabinet. Des discussions de fond menées par le Cabinet se sont engagées avec l'Administration, l'AViQ et les partenaires sociaux dans l'objectif d'optimiser le secteur en maintenant les procédés qui fonctionnent et en améliorant les dysfonctionnements. Les thèmes suivants ont été abordés : le contrat d'entreprise, la bonne gouvernance, les normes d'encadrement, la conversion des quotas, le pourcentage d'intervention, la formation, les critères d'entrée, ...

Au niveau de l'Administration

Ce fut également l'année de démarrage du contrat de gestion et du plan d'entreprise de l'AViQ.

Après 18 mois de gestation, le premier contrat de gestion conclu entre le Gouvernement wallon et l'AViQ fut signé en juin 2017 par le Ministre et les représentants de l'Administration lors d'une cérémonie officielle à laquelle étaient conviés notamment, les membres des Comités de branche.



L'eweta n'étant satisfaite ni de la méthodologie adoptée pour l'élaboration de ce contrat de gestion, ni du mode de consultation, pas plus que des objectifs et des indicateurs de résultats retenus, ni a fortiori du contenu à la fois très vague et trop ambitieux, est intervenue auprès des autorités compétentes afin de mieux faire prendre en compte les besoins des ETA.

L'eweta a ainsi pu déplorer le fait que l'emploi des personnes en situation de handicap en ETA ne soit pas une réelle priorité dans la constitution du nouvel organisme qu'est l'AViQ. Elle l'a fait savoir au Ministre de tutelle, ainsi qu'au Comité de Branche Handicap à plusieurs reprises.

Pendant des mois, l'eweta a exercé une veille active dans le cadre de la procédure d'évaluation prévue du décret du 3 décembre 2015 portant création de l'AViQ et du fonctionnement de ses organes.

Cette même veille a continué à être exercée dans les mois qui ont suivi en ce qui concerne l'élaboration du plan d'entreprise de l'AViQ.

Le plan d'entreprise consiste en la définition des mesures et actions concrètes déclinées à partir du cadre fixé dans le contrat de gestion.

Des informations et formations

Des informations de qualité

Communiquer et informer ses membres est une priorité pour l'eweta. Depuis plusieurs années, l'eweta dote ses membres de différentes publications à destination du personnel de direction, des responsables des ressources humaines et des assistant(e)s sociaux/ales. Une fois de plus, en 2017, l'eweta a veillé à ce que ces canaux de communication vers les membres remplissent leurs objectifs en termes de qualité et de rigueur.

✦ Une information régulière et pointue

L'eweta diffuse à ses membres une publication hebdomadaire, le « Bulletin d'Infos », qui relate l'actualité institutionnelle, juridique, sectorielle et économique. Cet outil de communication remplit l'objectif de veille et d'alerte sur toutes les matières susceptibles d'intéresser les membres.

En 2017, les Bulletins d'Infos furent porteurs de sources et ressources législatives dans les domaines suivants :

- **En droit** : entrée en vigueur de la loi Peeters et de celle sur les marchés publics ; réforme du code des sociétés, nouveautés en matière de crédit-temps, ... ;
- **Au niveau sectoriel** : AIP, accord sectoriel et conclusions de diverses CCT (RCC, effort de formation, ...) ;
- **Au niveau politique** : déclaration de politique régionale wallonne ; suivi de la réforme des APE, démarrage des discussions sur un nouvel Accord du Non Marchand ou encore des travaux de modification du CWASS des ETA. Ces travaux se poursuivront en 2018.

✦ Une information ponctuelle et ciblée

L'eweta poursuit la publication du « Bulletin Spécial ». Ce Bulletin est réservé aux directeurs/trices des entreprises de travail adapté au vu du caractère confidentiel et important des données communiquées.

L'avenir institutionnel du secteur et négociations relatives au CWASS, les mesures budgétaires AViQ, les quotas, les négociations sectorielles 2017-2018 et celles des accords du non marchand étaient au centre de cette communication ponctuelle.

Dans son pôle recherche et développement, l'eweta a publié en 2017 une analyse économique et financière du secteur portant sur les années 2014 – 2015 – 2016.

Un autre thème, abordé à plusieurs reprises, concernait les contrats d'entreprise et la volonté de l'AViQ d'apporter un volet plus qualitatif et social aux statistiques annuelles existantes en contrat d'entreprise.

✦ Une information juridique détaillée

Au vu de l'actualité législative en constante évolution, l'eweta continue la publication du « Bulletin juridique ». Chaque bulletin passe au peigne fin une matière qui intéresse les entreprises de travail adapté, traite d'une question relative à un cas concret et fait un point précis sur les nouvelles mesures législatives.

En 2017, un dossier a été consacré au trajet de réintégration, une question a porté sur la le droit à la rémunération journalière garantie en cas de retard ou d'absence pour cause d'intempéries et la lumière fut faite sur la nouvelle prime sur les bénéfiques ainsi que sur dispense de versement de précompte professionnel en zones d'aide en Région wallonne.

✦ Un service juridique ressource

L'eweta conseille et outille les membres sur des matières juridiques pointues. L'eweta est une ressource clé sur les questions législatives fédérales, régionales et sectorielles, en tant que partenaire politique et social (Sous-Commission Paritaire 327.03) et mandataire à l'union des entreprises à profit social belges (UNISOC) et à l'union des entreprises à profit social en Wallonie, en Communauté française et en Communauté germanophone (UNIPSO).

En 2017, afin d'assurer un service juridique optimal à ses membres en l'absence temporaire de juriste, l'eweta a collaboré avec le Service Juridique du Group S qui a pris en charge les questions ponctuelles des ETA en droit du travail et de la concertation sociale. En novembre 2017, l'eweta a accueilli une nouvelle juriste qui a repris la main sur toutes les questions d'ordre juridique ainsi que sur une publication plus régulière du Bulletin Juridique.



Des formations pertinentes

Au cours de l'année 2017, l'eweta a proposé, à ses membres, des formations pertinentes et de qualité.

✦ R.C.C.

Dans le courant des mois de mai et juin 2017, l'eweta a organisé, en collaboration avec le FSE ETAW, 3 séances d'information sur les nouveautés législatives en matière de régime de chômage avec complément du FSE (RCC) et de crédit-temps.

✦ R.G.P.D.

En novembre 2017, dans le cadre de sa mission d'information et afin de guider au mieux ses membres dans les nouveautés et améliorations à entreprendre en vue de se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entrant en vigueur le 25 mai 2018, l'eweta leur a proposé et offert une séance d'information qui s'est tenue à l'ETA Entranam.

Il était essentiel pour l'eweta de proposer différentes pistes de mise en conformité au RGPD.

Trois intervenants de différents horizons se sont succédé au cours de cette journée en vue de faire le point sur l'ensemble de ces nouvelles dispositions.

L'objectif de cette journée était de présenter, aux ETA, le RGPD sous toutes les coutures, de mettre un accent particulier sur la gestion des données RH qui concerne l'ensemble des ETA et enfin, de présenter un outil - logiciel de traitement des données.

Près d'une vingtaine de participants ont fait le déplacement pour assister à cette formation.

✦ Classification de fonctions

L'eweta a orchestré, au niveau sectoriel, les formations financées par l'AViQ et dispensées par les conceptrices de l'outil Ergo Meta sur le thème des classifications de fonctions du personnel de production dans les ETA wallonnes.

Ces formations étaient destinées aux représentants patronaux et syndicaux au sein des Comités techniques paritaires en classification de fonction (CTPC). Ces formations se sont tenues d'octobre à décembre 2017.

L'ensemble des demandes de participation n'ayant pu être rencontrées, une autre session de formations se tiendra en 2018.

Une grande visibilité du secteur

Salon des mandataires

En 2017, l'eweta a mis un point d'honneur à promouvoir les activités du secteur auprès des pouvoirs publics fédéraux et régionaux ainsi qu'à faciliter la participation des entreprises de travail adapté aux marchés publics.

Pour la cinquième fois, l'eweta a participé au salon des mandataires à Marche-en-Famenne et a partagé, gracieusement, le stand de SAW-B. Ce fut, à nouveau, l'occasion de sensibiliser les mandataires politiques à l'intégration de clauses sociales dans leurs cahiers des charges et à la réservation de marchés publics aux ETA et aux travailleurs handicapés.

Partenariat avec l'UWE

Dans le cadre des actions qu'elle mène pour dynamiser l'avenir économique du secteur, l'eweta a conclu une convention de partenariat, de services et d'échange technique durant une année avec l'Union Wallonne des Entreprises (UWE).

Concrètement, l'eweta participe au Conseil d'administration de l'UWE ainsi qu'à divers groupes de travail thématiques (énergie, environnement, ...). Les actions organisées par l'UWE sont également ouvertes aux ETA. Celles-ci ont ainsi pu participer notamment en mars 2017, à une séance d'information relative au Code du développement territorial.

Instance Bassin Enseignement Emploi et Formation et Chambre Emploi Formation

L'eweta via son mandat à l'UNIPSO est membre d'Instance Bassin Enseignement qualifiant, Formation et Emploi du Hainaut Centre (BEFE), du Brabant Wallon et de Verviers et y représente le secteur des ETA. En 2018, l'eweta, toujours via une représentation UNIPSO accèdera, par ailleurs, à la présidence de l'Instance Bassin d'Hainaut Centre et de la Chambre Emploi Formation de Mons.

En 2017, l'Instance BEFE, dans le cadre de sa mission de diagnostic analytique et prospectif, a choisi de poursuivre ses travaux en abordant deux nouveaux secteurs d'activités : Agronomie/Métiers verts et Commerce/Support aux entreprises via des ateliers sectoriels auxquels les ETA ont été invitées à participer activement. Et ce, dans l'objectif de rendre les membres et partenaires de l'Instance BEFE acteurs des choix stratégiques opérés sur les territoires.

La présence de l'eweta dans ces instances représente un atout important pour notre secteur car cela permet de mettre en évidence les besoins et difficultés rencontrés par les différents employeurs en matière de recrutement et profil recherché d'une part et d'autre part, d'adapter l'offre de formations et d'enseignement. C'est aussi l'occasion de mieux faire connaître notre secteur auprès des différents partenaires composant ces instances.



Pôle environnement du CWES

L'eweta a obtenu, via l'UNIPSO, un mandat de suppléant au pôle environnement du Conseil économique et social de Wallonie.

Cette instance consultative est chargée de remettre des avis, observations, suggestions, propositions, recommandations à la demande du Gouvernement ou d'initiative sur les notes d'orientation du Gouvernement ou sur des textes à portée générale ou stratégique et sur des avant projets de décrets ou d'arrêtés en matière d'environnement pour les sections eau, déchets et sols.

Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail

Le secteur des ETA a été sollicité par l'UNISOC afin de mandater des experts en prévention et protection au travail. Le rôle de ces experts est d'apporter leur éclairage à l'UNISOC dans le cadre des avis rendus au Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail (CSPPT).

Médias

L'eweta multiplie les démarches vers les médias et renforce ainsi la notoriété du secteur. L'objectif étant que chaque ETA puisse bénéficier d'une visibilité dans la presse.

En mars 2017, l'eweta a été sollicitée par la rédaction de NO TELE pour présenter le secteur des ETA wallonnes et germanophones lors de l'émission Label Eco.

Cette émission, bien que proposée par une chaîne locale bénéficie, d'une large diffusion qui multiplie considérablement son impact (site internet, réseaux sociaux).

Dans le cadre de l'opération CAP 48, l'ETA d'Enghien a fait l'objet d'un reportage diffusé sur la RTBF en octobre 2017.

En se dotant d'une chargée en communication et marketing, l'eweta a pu démarrer en 2017, la mise en œuvre de son plan de développement qui aboutira en 2018 sur les outils de communication (nouveau logo de la Fédération, supports promotionnels et refonte du site eweta).



Emission label Eco - No Télé - 02/10/2017

Disponible sur ce lien : <https://www.notele.be/list64-label-eco-media49219-les-entreprises-de-travail-adapte.html>



Reportage sur l'ETA d'Enghien - RTBF - 02/10/2017

L'eweta

Une Fédération patronale présente et reconnue à différents niveaux

L'eweta est tant une Fédération partenaire de l'Administration (AViQ) que de divers interlocuteurs du monde politique et de l'économie sociale.

Depuis 40 ans, elle est consultée et dispose d'une série de mandats dans de nombreux organes essentiels. Nous vous renvoyons, au tableau des mandats, en annexe 6 de ce rapport, pour une vision complète des représentations de l'eweta.

La place prédominante de l'eweta au niveau institutionnel est un succès.

En 2017, l'eweta a manifestement renforcé son influence. Elle devient une Fédération qui « compte » que ce soit au niveau européen ou dans le monde socio-économique.

Au niveau sectoriel

L'année 2017 a vu les partenaires sociaux aboutir rapidement à un accord sectoriel, en Sous-Commission Paritaire 327.03.

Lors des négociations, l'eweta a défendu les besoins principaux du secteur et obtenu des organisations syndicales qu'il soit tenu compte du contexte économique et financier des ETA, de l'incertitude sur l'avenir institutionnel du secteur, des modifications envisagées dans le cadre du CWASS et du contrat de gestion de l'AViQ.

Comme pour les accords précédents, cet accord garantit une paix sociale dans le secteur. Le front commun syndical renonce donc à poser d'autres revendications sectorielles pendant la durée de l'accord et s'engage à soutenir le secteur.

L'accord s'est principalement concrétisé par la signature d'une Convention Collective de Travail sectorielle (CCT) prévoyant l'augmentation des salaires horaires de 0,10 € bruts/heure dès le 01/07/2017 et ce, pour les travailleurs tant de production que d'encadrement. Les partenaires sociaux se sont également engagés à travailler sur l'établissement d'une CCT relative aux contrats d'entreprise et particulièrement sur la dimension qualitative des contrats d'entreprise.

Ont, par ailleurs, été conclues, en Sous-Commission Paritaire 327.03, les CCT relatives aux RCC, crédit-temps, paiement de la main à la main et efforts de formation.

Au niveau intersectoriel

L'eweta a entamé les négociations intersectorielles dans le secteur non marchand. Dans le cadre des accords du non marchand (ANM), l'eweta a officiellement introduit, en 2017, pour le secteur des ETA, une demande au Ministre Prévot afin de donner priorité au financement des emplois et donc, résoudre la problématique de la limitation des quotas.

Au niveau régional

Contrat de gestion AViQ

En 2017, le premier contrat de gestion conclu entre le Gouvernement wallon et la nouvelle agence a été signé par le Ministre et les représentants de l'Administration. Ce contrat fixe les règles et conditions spéciales en vertu desquelles l'AViQ exerce ses missions de service public pour 5 ans.

L'eweta a pu apporter sa contribution à l'élaboration de ce contrat de gestion en participant à des groupes de travail.

Elle a également mené des démarches politiques régulières auprès des Cabinets Prévot, Marcourt et Tillieux afin de défendre les intérêts des ETA faire entendre la position du secteur notamment face à la prédominance de la question des contrats d'entreprise comme expliqué plus avant dans ce rapport.

Attribution des quotas 2016 et 2017

Depuis 2 ans, l'eweta récolte trimestriellement les quotas des ETA concernant le personnel de production déclaré à l'AViQ en section 1,2 et 3 afin de pouvoir estimer les subsides ainsi que les éventuels dépassements du quota global.

Concernant les quotas 2016, l'eweta a défendu les ETA auprès de l'AViQ et du Cabinet ministériel. Elle a tenté d'obtenir malheureusement en vain, suite au dépassement global en 2016 pour les sections 1 et 2, l'application d'un système de régularisation moins défavorable aux ETA.

L'eweta a également interpellé les parlementaires wallons sur la problématique, inquiétante pour le secteur, de la limitation des quotas et sa dynamique économique.

L'eweta continuera en 2018 à revendiquer un système de calcul de quotas plus souple afin de ne pas freiner la création d'emplois dans le secteur.

Réformes importantes

Différents projets de réformes touchant notre secteur ont vu le jour en 2017.

Le paysage des aides à l'emploi wallonnes a notamment connu d'importantes modifications.

Quatre nouvelles aides à l'emploi, dites « Impulsion » ont vu le jour. Certaines de ces aides n'étaient pas cumulables avec les subventions AViQ. L'eweta est intervenue auprès de l'AViQ et du Cabinet du Ministre Jeholet et a obtenu une dérogation à cette interdiction de cumul en faveur des travailleurs occupés par les ETA.

L'eweta a également été associée via l'UNIPSO à la réforme des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE).

L'UNIPSO partage les objectifs de soutien aux politiques fonctionnelles et de simplification administrative prévus dans la note du Ministre Jeholet au Gouvernement.

Dans le courant de l'année 2018, l'eweta a continué à soutenir l'UNIPSO dans ses demandes pour la mise en place d'une procédure de validation par l'employeur des listes reprenant d'une part, les subventions et le nombre d'ETP et d'autre part, la compétence fonctionnelle qui aura été attribuée à ses postes APE.

Il est accordé une attention particulière à ce que cette réforme soit menée dans une perspective de consolidation de l'emploi dans le secteur non marchand et des services offerts à la population.

Enfin, l'eweta a participé aux différents groupes de travail constitués dans le cadre de la réforme du Conseil Wallon de l'Action sociale et de la Santé (CWASS).

L'eweta y a défendu les intérêts des ETA et a veillé à replacer le débat sur le rôle des ETA en matière d'insertion et sur la place des contrats d'entreprise en particulier. Le conseil d'administration de l'eweta a adopté, fin 2017, une proposition de convention collective de travail sectorielle avec des avancées tant quantitatives que qualitatives pour rencontrer autant que possible les critiques rencontrées sur le fonctionnement des contrats d'entreprise.

L'encadrement et la question du contrôle AViQ ont également été examinés au cours de ces travaux. Ici aussi, l'eweta a adopté une série d'avancées qui furent communiqués aux partenaires sociaux, à l'Administration et au Cabinet.

La réforme des APE et du CWASS n'ont toutefois pas abouti en 2017. Les travaux se poursuivent en 2018 ; l'eweta ayant toujours à cœur de défendre les intérêts des ETA.

Budget AViQ

Suite aux démarches qu'elle a menées dans le cadre du budget 2017 de l'AViQ, l'eweta a obtenu pour les ETA un subside exceptionnel « infrastructure » pour un montant total de 400.000 €. Ce budget complémentaire a été distribué aux ETA sous forme de forfait.

Plan d'investissement du gouvernement wallon

En février 2018, le plan d'investissement du gouvernement wallon prévoit l'octroi de moyens supplémentaires en faveur des ETA à concurrence de 10 millions € sur une période de 3 ans.

L'eweta a défendu la position de ses ETA membres quant à la répartition de cette enveloppe ; l'objectif étant de satisfaire un nombre important d'ETA tout en simplifiant et en rendant plus équitable le calcul d'octroi.

Le Cabinet Ministériel ne s'est toutefois pas prononcé en 2017 concernant le mode d'attribution de ce budget aux ETA.

Loterie nationale

Grâce aux pressions de l'eweta auprès du Cabinet du Ministre Prevot, les ETA peuvent à nouveau prétendre depuis 2017 à une subvention de la Loterie Nationale.

La Loterie Nationale a redéfini de nouvelles règles de subventions pour tous les secteurs qu'elle couvre.

Le nouveau système de subvention pour les ETA est plus équitable. Il est basé sur les subventions à l'entretien et peut être justifié par des frais de fonctionnement hors masse salariale.

Au niveau fédéral

Loi Peeters

A travers l'UNISOC, l'eweta a suivi et revendiqué les spécificités du secteur ETA, dans le cadre de la loi concernant le travail faisable et maniable, dite Loi Peeters. Cette loi, entrée en vigueur de manière rétroactive début 2017, concerne différents sujets, en ce compris :

- ✦ Le temps de travail (l'annualisation de la petite flexibilité, les heures supplémentaires volontaires, la limite interne, la simplification du travail à temps partiel et les horaires flottants) ;
- ✦ La réforme des groupements d'employeurs ;
- ✦ Le télétravail occasionnel ;
- ✦ Le compte épargne carrière ;
- ✦ Les efforts de formation ;
- ✦ La prolongation du congé pour soins palliatifs et crédit-temps.

Réforme du Code des sociétés

Le Ministre de la Justice, Koen Geens, a entrepris une réforme de fond du droit des sociétés et du droit des associations dans le but de moderniser et simplifier le droit des sociétés. L'avant-projet de Loi suit trois axes principaux pour l'établissement du nouveau Code des sociétés : la suppression de la distinction entre sociétés civiles et sociétés commerciales ; l'intégration du droit des associations dans le Code des sociétés et la limitation du nombre de formes de sociétés avec pour conséquence la suppression de la SFS.

L'eweta, via l'UNIPSO, a entamé les discussions avec le Ministre Koen Geens. Les craintes du secteur associatif concernant cette réforme portent essentiellement sur une éventuelle marchandisation du secteur non-marchand si les associations ont, comme cela est prévu, la possibilité de réaliser des activités commerciales à titre principal. La disparition de la SFS du nouveau code pose également la question d'un nouveau statut pour ces sociétés et particulièrement pour les ETA constituées en SFS.

Ce projet de réforme n'a pas abouti en 2017. Les inconnues sont, donc, encore nombreuses et les impacts de cette réforme difficilement mesurables en 2018. Toutefois, le Ministre Koen Geens s'est engagé à continuer jusqu'au bout ses discussions avec le milieu associatif.

Dispense de disponibilité adaptée pour les travailleurs handicapés en RCC

L'eweta dans une démarche commune avec les organisations syndicales est intervenue auprès de la FEB, de l'ONEM et du CNT via l'UNISOC afin d'obtenir une dispense automatique de disponibilité adaptée pour les travailleurs handicapés en RCC.

L'ONEM a adapté le formulaire pour les seuls RCC pour raisons médicales. Dès lors, l'eweta, avec les autres partenaires précités poursuivra ces démarches en 2018 afin d'obtenir, en faveur des travailleurs en situation de handicap, la dispense automatique de disponibilité pour l'ensemble des systèmes RCC.

Au niveau européen

EuCIE

L'eweta est membre fondateur de la Confédération Européenne des Entreprises Inclusives (EuCIE) née officiellement en juin 2017. La France, l'Allemagne et l'Espagne, représentées par UNEA, BAG-IF et CONACEE font également partie de cette association. Les 4 pays sont également liés par une Charte.

Le lancement officiel d'EuCIE a eu lieu en janvier 2017 au cours d'une séance prestigieuse au Parlement européen en la présence de députés européens venus soutenir cette initiative. L'eweta était chargée d'une partie de l'organisation de cette rencontre « au sommet » qui a remporté un franc succès.

EuCIE a pour objectif de décrocher des financements, voire des fonds européens pour le développement de projets en faveur des ETA.

Sur le fond, l'objectif est de faire intégrer la thématique des Entreprises inclusives dans la Stratégie européenne 2020 – 2030 et plus fondamentalement de faire reconnaître le modèle au niveau européen. Des projets innovants en faveur du secteur sont et seront développés. A plus long terme, l'objectif de mobilité des travailleurs est au coeur de notre démarche.

L'eweta dispose de 3 mandats statutaires. Dans cette phase de lancement, ils sont occupés par Dany Drion, Dominique Nothomb et Serge Delaveux.

Le 1er Congrès de EuCIE s'est tenu à Valence le 24 octobre 2017 en présence de Risto Raivio, représentant de la Commission européenne.

Transition Insertion

L'eweta mène avec succès depuis 2007, date du premier lancement, le projet Transition-Insertion. Il s'agit d'un projet pilote co-financé par le Fonds Social Européen (FSE) et qui a pour objectif le suivi de jeunes en forme 2 et en forme 3 dans l'enseignement spécialisé, durant leur dernière année scolaire et l'année qui suit leur scolarité. Cet accompagnement adapté et individualisé facilite l'accès pour ces jeunes à une insertion socioprofessionnelle dans les meilleures conditions.

Après un premier projet lancé entre 2007 et 2013, le projet est renouvelé.

L'année 2014 fut une année de transition acceptée comme telle et subsidiée par le FSE. Elle verra entre autres choses, la création de la fonction de coordinateur pédagogique.

En 2015, c'est le démarrage de la nouvelle phase du projet Transition-Insertion 2020.

Actuellement, 14 écoles sont concernées pour les zones de Liège (10) et de Namur (4). C'est également la première phase d'un autre projet «Transition-Insertion» pour Bruxelles avec 5 écoles.

Durant l'année 2016, le projet a poursuivi son évolution ; 15 écoles y adhèrent, 529 jeunes ont été pris en charge ; une école du Brabant Wallon a rejoint le projet, il s'agit de l'EPM de Nivelles et dans la zone de Liège, une école a quitté le projet, directement remplacée par l'EESCFV de Verviers.

Avec le soutien du FSE, du CCGPE, de l'eweta, des directions d'écoles, des collègues, des partenaires, des parents, ... la fonction de référent est largement légitimée et devenue indispensable dans les établissements qui adhèrent au projet.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site eweta - rubrique Projets Européens.

L'eweta

Une Fédération qui évolue pour et avec ses membres

Evolution des ETA wallonnes et défis pour 2018

Le secteur des ETA est un acteur clef de la dynamique économique wallonne, le secteur a eu l'occasion de l'affirmer à diverses reprises et dans divers milieux. L'eweta maintiendra cet objectif en 2018 notamment par la poursuite de son plan « Horizon 2020 ».

Le secteur a un potentiel de création de nouveaux emplois important, mais il est limité à une enveloppe budgétaire fermée de l'AViQ.

Le secteur doit poursuivre sa professionnalisation tout en maintenant sa mission sociale fondatrice : l'insertion des personnes en situation de handicap.

Il est néanmoins confronté à la concurrence comme n'importe quelle autre entreprise et à des disparitions d'activités, notamment, des travaux simples à faible valeur ajoutée occupant les travailleurs handicapés les plus faibles.

Il y a nécessité constante de réorienter les activités vers des « niches » non délocalisables comme par exemple : les nouvelles technologies, les services aux personnes, etc.

Le travail de reconnaissance des ETA dans leur dimension entrepreneuriale doit se poursuivre. Les ETA se revendiquent et sont de véritables partenaires du monde industriel. Nos ETA n'ont pourtant toujours pas accès à certaines aides disponibles vis-à-vis des entreprises « ordinaires » : aides à l'investissement, formation, etc, ...

Par rapport à ces défis de demain, l'eweta continue à promouvoir les ETA et leur travail sérieux et à solliciter le soutien de notre Ministre de Tutelle et de son Administration par la mise en œuvre de démarches :

- ✦ Notre engagement social c'est-à-dire l'intégration de travailleurs handicapés fragilisés sur le marché de l'emploi ;
- ✦ Notre engagement sociétal lié à la responsabilité dont nous sommes investis ;
- ✦ Notre engagement humain par l'adaptation du milieu de travail ;
- ✦ Notre engagement professionnel via l'encadrement technique et le soutien social.

Ces quatre engagements résument la valeur ajoutée de nos ETA. Il est important de garantir une vie professionnelle, un emploi et une place de qualité aux personnes en situation de handicap.

Nous voulons œuvrer à armes égales avec les autres acteurs du monde socio-économique sans perdre notre âme sociale.



L'eweta

Une Fédération soutenue par ses partenaires

L'eweta bénéficie du soutien de ses membres, de la Région wallonne, du Fonds Social Européen ainsi que de la Province du Luxembourg et les remercie de leur soutien.



Wallonie



FSE



UNION EUROPEENNE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET
LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Annexes

Annexe 1

Liste des membres du bureau

ETA	Nom	Adresse e-mail
ETA Axedis	Anne Falier	a.falier@axedis-eta.be
ETA Belair	Serge Delaveux	sd@belair-eta144.be
ETA Jean Del'Cour	Dany Drion	danydrion@jean-delcour.be
ETA Jean Del'Cour	Eric Chardon	ericchardon@jean-delcour.be
ATE L'Atelier	Maxime Goffinet	maxime.goffinet@atelier-jambes.be
ETA Le Perron	Walter Afano	walter.afano@leperron.be
ETA Le Trait d'Union	Jean François Declercq	jf.declercq@traitunion.be
ETA Saupont	Florence Lejeune	f.lejeune@saupont.be

Annexe 2

Liste des administrateurs

NOMBRE	E.T.A.	PROVINCE	PRENOM	NOM
1	ETA Le Perron	Liège	Walter	AFANO
2	ETA CORELAP	Hainaut	Laurent	BREYNE
3	ETA Jean del'Cour	Liège	Eric	CHARDON
4	ETA Le Village n° 1 Entreprises	Brabant Wallon	Nathalie	CLAES
5	ETA 123 AP de Beauraing	Namur	Zoé	CLAREMBEAU
6	ETA Le Trait d'union	Hainaut	Jean-François	DECLERCQ
7	ETA Belair	Luxembourg	Serge	DELAVEUX
8	ETA ENTRA	Hainaut	Jean-Marc	DIEU
9	ETA Jean del'Cour	Liège	Dany	DRION
10	ETA ATE - Les Ateliers d'Ensival	Liège	Stratos	DZEPRAILIDIS
11	ETA Fournipac	Namur	Danielle	ELIAS
12	ETA Etablissement Deneyer	Hainaut	Stéphane	EMMANUELIDIS
13	ETA Axedis	Brabant Wallon	Anne	FALIER
14	ETA Entranam	Namur	Emmanuel	GAILLY
15	ETA Enghien	Hainaut	Patrick	GODART
16	ETA L'Atelier	Namur	Maxime	GOFFINET
17	ETA Les Dauphins	Namur	Isabelle	GOGUIN
18	ETA Les Erables	Hainaut	Olivier	HUYGHE
19	ETA V3 Manupal	Namur	André	JORDENS
20	ATE	Liège	Philippe	MANSET
21	ETA Atelier Cambier	Hainaut	Jean-Louis	MARCHANT
22	ETA Les Ateliers du 94	Hainaut	Jean-François	MATTIVI
23	ETA Ateliers de Tertre	Hainaut	Nadine	MOREAU
24	ETA Atelier de Blicquy	Hainaut	Alain	MOUCHERON
25	ETA Atelier Saint-Vincent	Namur	Ladislav	NAGANT
26	ETA Entranam	Namur	Jean-Marie	NOEL
27	ETA Village liégeois - M-R Prignon	Liège	Florence	PRIGNON
28	ETA Nekto	Hainaut	Hugues	PROCUREUR
29	ETA Criquelions services	Hainaut	Dany	SIMON
30	ETA Roseau Vert	Hainaut	Dany	SIMON
31	ETA Le Val du Geer	Liège	Eric	SIMONIS
32	ETA La Thierache	Hainaut	Luc	TREPAGNE
33	ETA L'Atelier 85	Namur	Bernard	VAN SANDWYK
34	ETA Le Moulin de la Hunelle	Hainaut	Bénédicte	VAN WYNSBERGHE
35	ETA LE RUCHER	Hainaut	Manuela	VIVIER

Annexe 3

Liste des membres



Nbre	N° AGR	PROVINCE	ETA	Titre	NOM	PRENOM	Téléphone	RUE - N°	CP	Localité	E-MAIL
1	1	HAINAUT	NEKTO	Monsieur	PROCUREUR	Hugues	067/33.22.72	rue de Clypot, 3	7063	NEUVILLES	hugues.procureur@nekt.o.be
2	2	HAINAUT	LES ATELIERS DE BLICQUY	Monsieur	MOUCHERON	Alain	0697/66.96.90	rue du Couvent, 38	7903	BLICQUY	alain.moucheron@adblcqyuy.be
3	5	LIEGE	LE PERRON	Monsieur	AFANO	Walter	04/252.69.06	rue Roger Noiset, 1-5	4000	LIEGE	walter.afano@peperron.be
4	7	HAINAUT	ALTERIA	Madame	BASTIEN	Marina	065/45.09.50	Place de Pâturage, 41	7340	COLFONTAINE	secretariat.direction@irsia.be
5	8	NAMUR	L'ATELIER	Monsieur	GOFFINET	Maxime	081/30.19.77	rue des Pieds d'Alouette, 51/53	5100	NANINNE	maxime.goffinet@atelierjambes.be
6	13	HAINAUT	LES ATELIERS DU 94	Monsieur	MATTIVI	Jean-François	064/22.32.13	rue Léon Houtart, 18	7110	HOUDENG-GOEGNIES	ji.mattivi@ateliersdu94.be
7	15	HAINAUT	LES AMIS DES AVEUGLES	Monsieur	PROVOST	Alain	065/40.31.60	rue de la Barrière, 37	7011	GHLIN-LEZ-MONS	a.provost@amisdesaveugles.be
8	19	BRABANT WALLON	VILLAGEN N°1	Madame	CLAES	Nathalie	02/386.06.11	avenue Reine Astrid, 1	1440	WAUTHIER-BRAINE	nathalie.claes@levillage1.be
9	45	LIEGE	ATELIERS JEAN DELCOUR	Monsieur	DRION	Dany	04/239.80.80	rue de l'Expansion 29	4460	GRÂCE-HOLLOGNE	danydrion@jean-delcour.be
10	59	HAINAUT	ATELIER CAMBIER	Monsieur	MARCHANT	Jean-Louis	071/25.85.60	Parc d'activités économique de Jumet - 1ère Rue	6040	JUMET	jl.marchant@ateliercambier.be
11	60	LIEGE	LA LUMIERE	Madame	TOUMSON	Christine	04/223.25.48	boulevard Louis Hillier, 1	4000	LIÈGE	christinetoumson@lalumiere.be
12	62	HAINAUT	RELAIS DE LA HAUTE SAMBRE	Monsieur	HOLVOET	Marcel	071/59.79.69	rue Fontaine Pépin, 12	6540	LOBBES	patrick.lepinois@rhs.be
13	63	NAMUR	ENTRANAM	Monsieur	GALLY	Emmanuel	081/71.92.00	rue du Tronquoy, 10	5380	NOVILLE-LES-BOIS	emmanuel.gally@entranam.be
14	65	Luxembourg	LES HAUTES ARDENNES	Monsieur	GABRIEL	Yves	080/29.25.55	rue des Chasseurs Ardenais, Rencheux, 36 E	6690	VIELSALM	yves.gabriel@leshautsardennes.be
15	67	HAINAUT	LES ERABLES	Monsieur	HUYGHE	Olivier	069/88.08.00	Z.I. rue du Bois des Hospices, 5	7522	BLANDAIN - JOURNAL	oh@leserables.be
16	71	NAMUR	V3 - MANUPAL	Monsieur	LEBOUTE	Bernard	083/23.17.80	Z.I. rue du Parc Industriel d'Achéne, 33	5590	ACHENE	bernardleboute@v3-manupal.be
17	72	HAINAUT	JEAN REGNIERS	Madame	GILLES	Anne	071/59.91.20	rue Be Evelyn Drory, 5	6543	BIENNE-LEZ-HAPPART	agilles@ajregniers.be
18	73	HAINAUT	ETA ENGHIEU	Monsieur	GODART	Patrick	02/395.30.64	avenue du Commerce, 19	7850	ENGHIEU	pgodart@etaenghien.com
19	83	LIEGE	A.T.E.	Monsieur	DZEPRALIDIS	Stratos	087/30.72.90	rue des Weines, 65	4800	ENSIVAL	s.dzepralidis@ate-ensival.be
20	85	NAMUR	ATELIER 85	Monsieur	VAN SAND-WYCK	Bernard	071/68.86.73	rue de Mettet, 127	5620	FLORENNES	bvs@atelier85.be
21	88	BRABANT WALLON	AXEDIS	Madame	FALIER	Anne	02/387.55.47	Rue de la Station, 13	1300	LIMAL	a.falier@axedis-eta.be
22	91	NAMUR	C.A.R.P.	Monsieur	CARPENE	Michel	071/66.68.21	rue de la Gendarmerie, 38	5600	PHILIPPEVILLE	direction@lecarp.be
23	92	HAINAUT	METALGROUP	Monsieur	HOLVOET	Marcel	071/36.00.15	rue du Débarcadère, 61	6001	MARCINELLE	marcel.holvoet@metalgroup.be
24	95	Luxembourg	STALLBOIS	Monsieur	LEEMANS	Jacques	063/45.53.19	Rue de Belle-Vue, 50	6740	ETALLE	jacques.leemans@stallbois.be
25	97	HAINAUT	ATELIERS DE TERTRE	Madame	MOREAU	Nadine	065/64.33.51	rue O. Lhoir, 97	7333	TERTRE	nmoreau@etater.be
26	101	HAINAUT	ENTRA	Monsieur	DIEU	Jean-Marc	071/25.39.00	Z.I. Heppignies Est - rue du Tillot, 11	6220	HEPPIGNIES	jdieu@entra.be
27	107	HAINAUT	LE ROSEAU VERT	Monsieur	MERVEILLE	Eric	065/65.04.38	rue Robert Tachenion, 12	7370	ELOUGES	le.roseau.vert@skynet.be

Nbre	N° AGR	PROVINCE	ETA	Titre	NOM	PRENOM	Téléphone	RUE - N°	CP	Localité	E-MAIL
23	92	HAINAUT	METALGROUP	Monsieur	HOLVOET	Marcel	071/36.00.15	rue du Débarcadère, 61	6001	MARCINELLE	marcel.holvoet@metalgroup.be
24	95	Luxembourg	STALLBOIS	Monsieur	LEEMANS	Jacques	063/45.53.19	Rue de Belle-Vue, 50	6740	ETALLE	jacques.leemans@stallbois.be
25	97	HAINAUT	ATELIERS DE TERTRE	Madame	MOREAU	Nadine	065/64.33.51	rue O. Lhoir, 97	7333	TERTRE	nmoreau@eter.be
26	101	HAINAUT	ENTRA	Monsieur	DIEU	Jean-Marc	071/25.39.00	Z.I. Heppignies Est - rue du Tilloi, 11	6220	HEPPIGNIES	jdieu@entra.be
27	107	HAINAUT	LE ROSEAU VERT	Monsieur	MERVELLE	Eric	065/65.04.38	rue Robert Tachenion, 12	7370	ELOUGES	le.roseau.vert@skynet.be
28	115	HAINAUT	CORELAP	Monsieur	BREYNE	Laurent	056/85.63.63	rue de la Montagne, 103	7700	MOUSCRON	laurent.breyne@corelap.be
29	123	NAMUR	AP de BEAURAING	Madame	CLAREMBAU	Zoé	082/71.19.72	Z.I. route de Rochefort, 201-203	5570	BEAURAING	zoe.clarembau@eta123.be
30	124	HAINAUT	Etablissements DENEYER	Monsieur	EMMANUELDIS	Stéphane	064/23.81.20	Parc Industriel du Grand Peuplier, 26	7110	STRÉPY-BRACQUEGNIES	se.deneyer@gmail.com
31	125	LIEGE	LE VAL DU GEER	Monsieur	SIMONIS	Eric	04/286.91.10	rue de la Grotte, 8	4690	BASSENGE	eric.simonis@valdugeer.be
32	126	LIEGE	JEAN GIELEN	Monsieur	HEYLENS	Marc	019/33.87.77	chaussée Romaine, 178	4300	WAREMME	direction@jeangielen.be
33	129	LIEGE	LE SAUPONT	Madame	LEJEUNE	Florence	061/41.18.16	Z.I. rue de Lonnoux, 2A	6880	BERTRIX	f.lejeune@saupont.be
34	134	HAINAUT	LE TRAIT D'UNION	Monsieur	DECLERCQ	Jean-François	056/85.52.00	bd de l'Eurozone 3	7700	MOUSCRON	jf.declercq@traitunion.be
35	138	LIEGE	LES GAILLETES	Monsieur	DEHASPE	Pierre	087/69.33.80	route de Maestricht 43	4651	BATTICE	pierre.dehaspe@lesgailletes.be
36	142	HAINAUT	A.P.A.C.	Monsieur	DELCROIX	Philippe	064/23.87.10	rue du Chénia 13 A	7170	MANAGE	perso@apac-belgium.be
37	144	Luxembourg	BELAIR	Monsieur	DELAVEUX	Serge	084/24.58.40	Z.I. de Aye - rue André Feher 15	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	sd@belair-eta144.be
38	147	BRABANT WALLON	A.P.N.	Madame	VIVONE	Ariane	067/21.34.75	Parc Industriel - rue du Commerce, 15	1400	NIVELLES	info@etaapn.be
39	148	HAINAUT	LE MOULIN DE LA HUNELLE	Madame	VAN WYNSBERGHE	Bénédicte	068/65.67.67	rue d'Ath, 90	7950	CHIEVRES	bww@hunelle.be
40	149	Luxembourg	LA LORRAINE	Madame	CELLIER	Nadia	063/22.18.73	Zone Artisanale de Weyler - rue Claude Berg, 32	6700	ARLON	ncellier@lalorraine.org
41	150	HAINAUT	ATELIER 3000	Monsieur	MANSY	Marcel	071/37.44.00	Z.I. Heppignies Ouest - avenue de Heppignies	6220	FLEURUS	mansym@atelier3000.be
42	154	NAMUR	LES DAUPHINS	Madame	GOGUIN	Isabelle	081/61.28.73	rue des Praules 13	5030	GEMBLOUX	igoguin@lesdauphins.be
43	156	LIEGE	L'AURE	Monsieur	BOUANANI	Mohamed	019/51.24.27	rue de l'Aïte, 3	4280	HANNUT	mohamed.bouanan@cpashannut.be
44	158	GERMANO-PHONE	EUPEN UND UMGEBUNG	Monsieur	HEINEN	Patrick	087/56.01.83	Gewerberstrasse, 13	4700	EUPEN	pheinen@bweupen.be
45	159	GERMANO-PHONE	DIE ZUKUNFT	Madame	COLLING	Alexa	080/34.82.10	rue Jäseberg, 12	4770	MEYERODE	alexa.colling@zukunft.be
46	164	NAMUR	FOURNIPAC	Madame	ELIAS	Danielle	085/61.60.70	rue du Géron, 14	5300	SEILLES-ANDENNE	info@fournipac.be
47	167	GERMANO-PHONE	ADAPTA	Monsieur	HAMACHER	Harald	087/65.82.01	Hochheid 2	4728	HERGENRATH	harald.hamacher@adapta.be

Nbre	N° AGR	PROVINCE	ETA	Titre	NOM	PRENOM	Téléphone	RUE - N°	CP	Localité	E-MAIL
47	167	GERMANO-PHONE	ADAPTA	Monsieur	HAMACHER	Harald	087/65.82.01	Hochheid 2	4728	HERGENRATH	harald.hamacher@adapta.be
48	170	NAMIUR	ATELIER SAINT-VINCENT	Monsieur	NAGANT	Ladislás	084/21.17.77	rue du Tige 44	5580	ROCHEFORT	lnagant@atelierstvincent.be
49	175	Luxembourg	SERVIPLAST	Monsieur	ANNET	Joseph	061/24.06.70	rue du Marché Couvert, 42 - Z.I. de Bastogne, 1	6600	BASTOGNE	joseph.annet@serviplast.be
50	177	Luxembourg	PEPINIERES LA GAUME	Monsieur	HERIN	Jean-Pierre	063/44.00.70	rue des Saucettes 90	6730	BREUVANNE-TIN-TIGNY	jeanpierre.herrin@pepinieresia-gaume.be
51	178	HAINAUT	LA THIERACHE	Monsieur	TREPAGNE	Luc	060/51.20.59	Zone Plantis des Aisements, 1	6590	MOMIGNIES	luc.trepagne@lathierache.be
52	179	HAINAUT	CRIQUELIONS SERVICES	Monsieur	MERVEILLE	Eric	065/34.68.04	rue Eva Dupont 11	7011	GHLIN	merveille.e@cricquelions.com
53	189	HAINAUT	LE RUCHER	Madame	VIVIER	Manuela	069/66.33.33	Zone de l'Europe II, 1	7900	LEUZE-EN-HAL-NAUT	manuela.vivier@lerucher.be
54	197	LIEGE	ATELIERS DU MONCEAU	Monsieur	KLINKENBERG	Alain	04/239.70.10	rue de l'Avenir 75	4460	GRÂCE-HOL-LOGNE	alain.klinkenberg@dumonceau.be
55	209	LIEGE	VILLAGE LIEGEOIS	Madame	PRIGNON	Florence	04/337.56.76	rue du Teris 25	4100	SERAING	florenceprignon@villageliegeois.be

Annexe 4

Liste des membres de l'équipe

Nom	Prénom	Poste
NOTHOMB	Dominique	Directrice
ANGELOZZI	Sognia	Directrice Adjointe
MEERT	Nathalie	Juriste
ALLARD	Judith	Assistante de direction
TUCZYNSKI	Marie	Chargée de communication marketing et commerciale
ADAM	Hélène	Gestionnaire projet Transition-Insertion
MANSET	Philippe	Gestionnaire projet Transition-Insertion

Annexe 6
Compte d'exploitation 2017

COMPTE D'EXPLOITATION 2017



Résultat au 31.12.2016	19.982
BUDGET 2017 (approuvé par l'AG du 13.12.2016)	-43.740
Résultat au 31.12.2017	2.992
BUDGET 2018 (approuvé par l'AG du 16.01.2018)	-76.268

PRODUITS					CHARGES				
INTITULE	AU 31.12.2016	BUDGET 2017	AU 31.12.2017	BUDGET 2018	INTITULE	AU 31.12.2016	BUDGET 2017	AU 31.12.2017	BUDGET 2018
VENTES DIVERSES					SERVICES ET BIENS DIVERS				
Autres produits					1 Loyer + revenu cadastral (12 mois)				
1 Subsidés Province du Luxembourg	1.859	1.859	1.859	1.859	26.516	27.500	26.993	28.000	
2* F.S.E. Wallon (gestion des formations)					2 Frais bâtiments	0	1.000	71	1.000
3 Subsidés A.P.E.	111.397	133.628	124.504	135.475		26.516	28.500	27.064	29.000
	113.256	135.487	126.363	137.334	FOURNITURES FAITES A L'ENTREPRISE				
Projets spéciaux					3 Cotisations (Unipso - SAWb - Concertes)				
4 IMAGE 4	34.000	11.333	34.000	11.333	8.113	11.400	12.465	13.200	
5 Subsidés NM UNIPSO	27.882	27.882	27.882	27.882	4 Documentation	620	1.000	1.142	1.200
6 TRANSITION - INSERTION	86.048	86.897	88.303	89.647	5 Fournitures bureau	1.745	2.000	1.888	2.500
7 Action commune (EWETA-FEBRAP-VLAB)					6 Photocopies	6.046	6.500	7.257	8.800
	147.930	126.112	150.185	128.862	7 Electricité, eau, gaz	2.395	3.000	2.934	3.100
REMBOURSEMENTS					8 Divers	3.657	3.000	3.613	4.000
8 A.G. - Réunions	1.265	1.300	495	1.300	9 Nettoyage bureaux	959	1.500	959	1.500
9 Participation Tickets restaurant	891	1.026	1.027	1.245	10 Poste, téléph., fax, gsm	7.516	7.000	7.984	7.500
10 Participation Tickets restaurant TRANSITION	398	400	378	403	11 Assurances (tout risques et incendie)	604	604	864	900
11 Divers + récup form synd + préc prof	1.041	500	2.982	500		31.654	36.004	39.106	42.700
12 Fonds (loyers + charges)	18.920	18.000	20.621	18.000	RETRIBUTION DES TIERS				
	2.229	3.000	2.831	2.620	12 Informatique (Réparation + logiciels)	2.446	2.000	6.856	1.500
13 Participation leasing véhicule Direction					13 Investissements envisagés				1.016
14 Location salle EWETA					14 Informatique (Assistance)		2.667		3.600
15 Participation ATN GSM	97	59	150	150	Plan de communication 2018				
16 Alphabétisation (formations en ETA)					15 Création logo + Charte graphique				3.025
17 Recette exceptionnelle (remb PC volés + dtassis)					16 Matériel promotionnel 1/2 de 4.840€				2.420
18 Elections sociales					17 1-à-3 Capsule-prix 4235 € (voir amortissements)				
	24.840	24.285	28.484	24.418	18 Diffusion sur 11-TV locales (sous réserve de partenariat)				
COTISATIONS					19 Promotion sur les médias sociaux - gratuit				
19 Cotisations	100.745	100.745	104.748	108.959	20 Refonte du site internet (voir amortissements)				
20 Cotisations spéciales					21 Trophée des femmes				
	100.745	100.745	104.748	108.959	22 Salon du Handicap via EUCIE - gratuit				
PRODUITS EXCEPTIONNELS					23 Salon des mandataires présence				
21 Reprise solde projet Handicap Atelier 2007	7.653				24 Evénement EUCIE				
					25 Evénement visibilité ETA du 19 au 25 novembre 2018				
PRODUITS FINANCIERS					26 Présentation des ETA à UWE - gratuit				0
22 Intérêts bancaires à recevoir	201	300	91	300	27 Evénements		1.000		
					28 Sous-traitance (GDPR, etc.)				5.748
					29 Classifications de fonctions		14.500		
					30 Formations personnel EWETA	1.879		735	3.000
					31 Commissaire-Réviseur	3.025	1.513	1.513	1.513
					32 IMAGE 4	1.437	2.000	3.499	2.000
					33 Formations syndicales en ETA reconnues par FSEW	3.000	3.000	3.000	3.000
					34 TRANSITION - INSERTION	7.233	7.000	5.533	7.000
					Nouvelle direction (recrutement)	11.785			
					Services aux membres	80			
					Propages (Enquête EWETA)	4.785			
						35.670	33.680	21.135	33.822
					DEPLACEMENTS				
					35 Leasing véhicule (2) + réparations	13.205	14.168	13.952	14.200
					36 Carburant (2)	3.458	4.000	4.535	4.500
					37 Déplacements professionnels du personnel	1.372	1.500	880	1.500
						18.034	19.668	19.367	20.200
					MISSION - RECEPTION				
					38 Assemblées générales	2.230	2.300	1.915	2.300
					39 Missions		4.000	2.590	6.000
					40 Réunions (C.A., bureau, CP, gr. Trav.)	1.742	2.000	2.895	2.000
					41 Représentation des E.T.A.	2.242	2.500	2.356	2.000
						6.214	10.800	9.756	12.300
					REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES				
					Rémunérations brutes secrétariat	194.992	220.571	210.985	226.827
					42 Rémunérations brutes Transition (H, M et A)	32.633	32.902	33.286	34.230
					43 ONSS patronale + réductions préc. Prof.	3.822	-1.684	1.455	1.582
					44 ONSS patronale Transition + réduc préc. Prof. (H, M et A)	9.387	9.809	8.164	8.519
					45 Double pécule vacances	9.756	13.906	14.208	10.268
					46 Double pécule vacances Transition (A)	1.607	2.522	2.522	2.573
					47 Tickets restaurant + Eco-chèques	5.862	7.796	6.516	8.031
					48 Tickets restaurant Transition (H, M et A)	2.521	2.507	2.415	2.479
					49 Assurances du personnel	1.753	1.800	1.600	2.000
					50 Provision vacances annuelles	31.429	30.666	23.844	42.042
					51 Provision vacances annuelles (A et M)	6.135	6.186	5.961	6.309
					52 Reprise vacances annuelles	-32.065	-30.919	-31.429	-25.055
					53 Reprise vacances annuelles (A et M)	-3.831	-6.135	-6.135	-6.309
					54 Voiture de société - ATN - Direction (2 véhicules)	2.229	2.820	2.831	2.820
					55 Déplacements chemin travail du personnel	1.247	1.000	1.997	2.800
					56 GSM - ATN	97	97	150	150
					57 Indemnités travail à domicile			1.200	1.200
					58 Indemnités frais de représentation			1.200	1.200
					59 PFA - Prime de fin d'année			2.587	6.983
					60 Frais secrétariat social	346	1.635	1.794	1.790
					61 Outplacement	2.541	2.541	2.420	0
					62 Reprise outplacement non utilisé	-2.541			
					63 Passif social et reprise du passif social	-18.878			
						249.041	298.040	287.371	330.130
					AMORTISSEMENT ET REDUCTION DE VALEUR				
					64 Amortissement sur base des achats jusqu'au 31-12-17	1.945	3.677	2.703	2.309
					65 Achat Mac PRO 1500€ amorti sur 3 ans				500
					67 Achat Logiciel comptable ISIS 2.540€ amorti sur 3 ans				847
					68 Matériel promotionnel 1/2 de 4.840€ amorti sur 3 ans				807
					69 Refonte site internet 9.680€ amorti sur 3 ans				3.227
					1-à-3 Capsules-publicitaires-prix 4235 € amorties sur 2 ans				
						1.945	3.677	2.703	7.690
					CHARGES FINANCIERES				
					70 Frais bancaires et intérêts à payer	181	300	179	300
					Mossan - cotisation 2015	877		0	
					Transition-Insertion 2013 et 2015	4.512			
						5.389			
TOTAL	394.624	386.929	409.871	399.873	TOTAL	374.643	430.669	406.879	476.142
Mali		-43.740		-76.268	Boni	19.982		2.992	
INTITULE	AU 31.12.2016	BUDGET 2017	AU 31.12.2017	BUDGET 2018	INTITULE	AU 31.12.2016	BUDGET 2017	AU 31.12.2017	BUDGET 2018

* Le montant en 2 en produits est dépendant de décisions externes

BUDGET 2018 : FSEW : nous n'avons pas comptabilisé en produits, les 25.000 € - Décision du Comité de gestion : accord d'octroi ou pas en 2016.
BUDGET 2018 : IMAGE : nous n'avons pas comptabilisé en produits, les 22.667 € - Décision en 2017 (Cabinet du Ministre Grégoire) - Dossier du 01.05.16 au 31.12.18

Compteur P. MANSET et H. ADAM

RSM

RSM InterAudit
Rue Antoine de Saint-Expéry 14
B 6041 Gosseries
T: +32 (0)71 37 03 13 - F: +32 (0)71 37 01 39
TVA/BTW BE0436 391 122
www.rsmbelgium.be

ENTENTE WALLONNE DES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ ASBL

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aux membres,

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association ENTENTE WALLONNE DES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ (l'« association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du xxx 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association ENTENTE WALLONNE DES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ durant deux exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 227.459 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 2.992.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES DE COMMUNICATION INCOMBANT AU COMMISSAIRE

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de s'assurer du respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ Hormis l'absence de publication, au Moniteur belge, du mandat du commissaire, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

Gosselies, le 18 mai 2018

RSM INTERAUDIT SCRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR



CÉLINE ARNAUD
ASSOCIÉE



Fédération Wallonne des Entreprises
de Travail Adapté - eweta
196, Route de Philippeville - 6010 Couillet
www.eweta.be - 071/29.89.20 - info@eweta.be
Editrice responsable : Dominique Nothomb

